Journal d'éducation populaire. Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire. Juillet-Août 1883.

Numéro d'inventaire : 1979.17692
Auteur(s) : Société pour l'instruction élémentaire (France)
Type de document : périodique
Éditeur : Société pour l'instruction élémentaire (Paris)
Imprimeur : Wattier et Cie
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1883
Description : Livre cousu. Couv. manquante.
Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 142 mm
Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation
Distributions de prix et livres de prix
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 319

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

FONDÉE EN 1815

Reconnue Établissement d'utilité publique

Par ordonnance du 29 Avril 1831

(Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878)

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. VICTOR HUGO

JOURNAL D'ÉDUCATION POPULAIRE

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

JUILLET-AOUT 1883

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, rue du Fouarre (5e arrondissement)

5 fr. par an ; 3 fr. seulement pour les Instituteurs (pour toute la France)

AVIS

Messieurs les Correspondants, qui n'ont pas encore payé leur cotisation, sont priés d'en envoyer le montant, en *timbres-poste* ou en un *mandat sur la poste*, à l'adresse de M. Albert LEMARIGNIER, Agent général de la Société, 14, rue du Fouarre.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 mai 1883.

Présidence de M. Remoiville, *député, vice-président.*

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

M. le Secrétaire général donne lecture de diverses lettres d'instituteurs demandant l'admission aux examens d'élèves qui n'ont pas été inscrits à la date indiquée.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le vote émis à ce sujet et passe à l'ordre du jour.

M. Pretet, président de la Commission d'enseignement au Conseil municipal, demande à la Société pour l'Instruction élémentaire si elle pourrait ouvrir des cours de manipulations physiques et chimiques, à l'usage des candidats à l'agrégation des Ecoles normales secondaires de filles. Le Conseil, à l'unanimité, décide que ces deux cours seront ouverts aussitôt qu'il y aura vingt élèves inscrites.

M. Maumy offre à la Société un certain nombre d'exemplaires du *Bulletin du Comité d'initiative pour la création de l'Institut commercial*, se réservant de demander le concours des professeurs de la Société.

Le Conseil procède ensuite au choix des questions à poser pour les trois degrés. Ces questions sont mises sous enveloppes cachetées et paraphées par le Secrétaire général.

La séance est levée à 10 heures et demie.

L'un des Secrétaires du Conseil,

G. Debras.

Séance du 13 juin 1883.

Présidence de M. Remoiville, *député, vice-président.*

La séance est ouverte à 8 heures 30 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance.

Récompenses. — M. Pierre Challamel, au nom du comité d'inspection, dépose un rapport sur les récompenses demandées par la province,

Après avoir constaté que les demandes de récompenses ont été très nombreuses, le rapporteur constate qu'un certain nombre d'entre elles, faites par les intéressés eux-mêmes, sans être appuyées par un des correspondants de la Société, ont été renvoyées à leurs auteurs.

Le Comité s'est surtout attaché à récompenser les instituteurs qui lui ont été particulièrement recommandés à l'occasion du mouvement de laïcisation.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Admission de membres. — Mme Doisneau est admise comme *membre titulaire*.

Présentation de membres. — M. Lemerre, libraire-éditeur, passage Choiseul, est présenté comme *membre*